



# Dossier de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement

## *Création d'un bâtiment de raboterie*

Affaire : 1603EL7PA000008  
Dossier : EL7PA/16/202  
V 2.0  
Juillet 2016

Ce dossier fait l'objet d'une demande de permis de construire



**SCIERIE MOULIN**  
**Dunières (43)**



**José BRUNET**  
Directeur Général  
j.brunet@moulinvest.fr



**Delphine AUDRAS**  
Agence HSE Saint-Etienne  
Technopôle – 1 rue de la Logistique  
42 951 Saint-Etienne – Cedex 09  
Tél. : 04 77 91 12 48 / Fax : 04 77 91 12 21  
Mail : delphine.audras@socotec.com

## SOMMAIRE

<b>1. IDENTITE DU DEMANDEUR</b>	<b>4</b>
<b>2. OBJET DE LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT</b>	<b>5</b>
<b>3. LOCALISATION DE L'INSTALLATION</b>	<b>6</b>
3.1. LOCALISATION DE L'INSTALLATION	6
3.2. ENVIRONNEMENT PROCHE	7
3.3. COMMUNES CONCERNEES PAR L'INFORMATION DU PUBLIC	7
3.4. PROCEDURES ADMINISTRATIVES ASSOCIEES	8
3.4.1. PERMIS DE CONSTRUIRE	8
3.4.2. LOI SUR L'EAU	8
<b>4. DESCRIPTIONS DES ACTIVITES DU SITE</b>	<b>8</b>
4.1. HISTORIQUE	8
4.2. ACTIVITE	8
4.3. DESCRIPTION DU PROJET	9
4.4. IMPACT SUR LES MILIEUX	11
4.4.1. SOURCES DE POLLUTION POTENTIELLE DE L'EAU	11
4.4.2. SOURCES DE POLLUTION POTENTIELLE DE L'AIR	11
4.4.3. SOURCES DE NUISANCES SONORES POTENTIELLES	11
4.4.4. SOURCES DE NUISANCES D'ODEURS	11
4.4.5. PRODUCTION DE DECHETS	11
4.4.6. POLLUTION POTENTIELLE DES SOLS	12
4.4.7. NUISANCES LIES A LA CIRCULATION	12
4.4.8. IMPACT SUR LA FAUNE ET LA FLORE	12
4.4.9. IMPACT PAYSAGER	12
4.5. MESURES ENVISAGEES POUR SUPPRIMER, LIMITER OU COMPENSER LES INCONVENIENTS	12
4.5.1. GESTION DES REJETS AQUEUX	12
4.5.2. GESTION DES REJETS ATMOSPHERIQUES	13
4.5.3. GESTION DES NUISANCES SONORES ET VIBRATOIRES	14
4.5.4. GESTION DES ODEURS	14
4.5.5. GESTION DES DECHETS	14
4.5.6. POLLUTION POTENTIELLE DES SOLS	14
4.5.7. FAUNE ET FLORE	14
4.5.8. INTEGRATION PAYSAGERE	15
4.6. MOYENS DE PREVENTION ET DE PROTECTION CONTRE LE RISQUE INCENDIE	16
<b>5. RUBRIQUES ICPE CONCERNEES PAR L'INSTALLATION</b>	<b>18</b>
5.1. CLASSEMENT ACTUEL DE LA SCIERIE MOULIN	18
5.2. RUBRIQUES ICPE CONCERNEES PAR LE PROJET	19
5.3. TABLEAU RECAPITULATIF DES INSTALLATIONS CLASSEES	20

## Table des tableaux

TABLEAU 1: RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE DES ICPE CONCERNANT LE SITE .....	5
TABLEAU 2 : LISTE DES PARCELLES CADASTRALES .....	6
TABLEAU 3 : DECHETS PRODUITS .....	12
TABLEAU 4: SYNTHESE DES INSTALLATIONS CLASSEES DU SITE .....	20

## Table des figures

FIGURE 1 : ENVIRONNEMENT PROCHE DU SITE D'ETUDE .....	7
FIGURE 2 : SCHEMA DE L'EXTENSION DE LA SCIERIE MOULIN .....	10
FIGURE 3 : PHOTOGRAPHIE D'INSERTION PAYSAGERE .....	16

## 1. IDENTITE DU DEMANDEUR

Nom de l'exploitant	SCIERIE MOULIN
Adresse du siège	ZA de Ville 43220 DUNIERES
Forme juridique	Société par actions simplifiée à associé unique
Adresse du site	ZA de Ville 43220 DUNIERES
N° SIRET	330 824 442 00025
Code APE	1610A – Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation
Etablissement représenté par	Identité : José Brunet Agissant en qualité de : Directeur Général
Personne chargée du suivi du dossier	Identité : José Brunet Agissant en qualité de : Directeur Général Téléphone : 04 71 61 70 00

## 2. OBJET DE LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT

La SCIERIE MOULIN appartient au groupe MOULINVEST. Implantée sur la commune de Dunières (43), elle est spécialisée dans le travail et la découpe du bois.

Afin d'accompagner l'évolution des besoins du marché et la modernisation de ses équipements, celle-ci a décidé la création d'un local raboterie.

L'objet de la présente étude est la mise au point du dossier d'enregistrement d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, conformément aux articles R512-46-3 du Livre V, Titre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement.

Cette demande d'enregistrement s'inscrit dans le projet de création d'un bâtiment dédiée à la raboterie sur la commune de Dunières (43).

Ce projet est soumis à enregistrement pour les rubriques suivantes :

**Tableau 1: Rubrique de la nomenclature des ICPE concernant le site**

Rubrique	Désignation	Seuil de classement	Volume de l'activité	Classement
2410	Ateliers où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues, dont les activités ne sont pas classées au titre de la rubrique 3610	E : > 250 kW D : > 50 kW	Puissance des nouvelles machines : 1500 kW Puissance déjà installée : 1700 kW  <b>Puissance totale : 3200 kW</b>	E

En application des articles R.512-46-1 à R.512-46-7 du code de l'environnement relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement, un dossier de demande d'enregistrement doit donc être déposé pour ces nouvelles installations.

Ce dossier ne concerne que le bâtiment raboterie, en accord avec la demande de la Préfecture en réponse au dossier de porter à connaissance (1601EL7PA000004 - EL7PA/16/163 du 10 juin 2016).

### 3. LOCALISATION DE L'INSTALLATION

#### 3.1. Localisation de l'installation

L'extension sera implantée dans la ZA de la Ville sur la commune de Dunières en Haute-Loire (43) au sein du site de la scierie Moulin. Le plan au 1/25.000<sup>ème</sup> localisant le site est présenté en annexe.

#### Annexe 1: Carte au 1/25.000<sup>ème</sup>

Les références cadastrales actuelles de la scierie Moulin sont les suivantes

**Tableau 2 : Liste des parcelles cadastrales**

Commune	Section	Parcelle	Surface
Dunières	AM	103	1 170m <sup>2</sup>
		119	4355 m <sup>2</sup>
		120	1675 m <sup>2</sup>
		189	1 652 m <sup>2</sup>
		190	3 835 m <sup>2</sup>
		350	11 m <sup>2</sup>
		501	6 354 m <sup>2</sup>
		543	179 m <sup>2</sup>
		545	24 m <sup>2</sup>
		547	111 m <sup>2</sup>
		550	392 m <sup>2</sup>
		552	5 555 m <sup>2</sup>
		554	5 518 m <sup>2</sup>
		798	49 989 m <sup>2</sup>
		811	196 m <sup>2</sup>
		812	16 355 m <sup>2</sup>
		817	22 m <sup>2</sup>
		820	200 m <sup>2</sup>
		821	8 423 m <sup>2</sup>
		824	831 m <sup>2</sup>
		825	575 m <sup>2</sup>
		827	5 538 m <sup>2</sup>
		841	956 m <sup>2</sup>
845	25 m <sup>2</sup>		
846	174 m <sup>2</sup>		
847	30 m <sup>2</sup>		
851	6 500m <sup>2</sup>		
<b>Total</b>			<b>120 645 m<sup>2</sup></b>

La raboterie sera construite sur les parcelles suivantes : AM817 ; AM821 ; AM811 ; AM847 ; AM846 et AM825.

Un plan cadastral au 1/2500<sup>ème</sup> est joint en annexe.

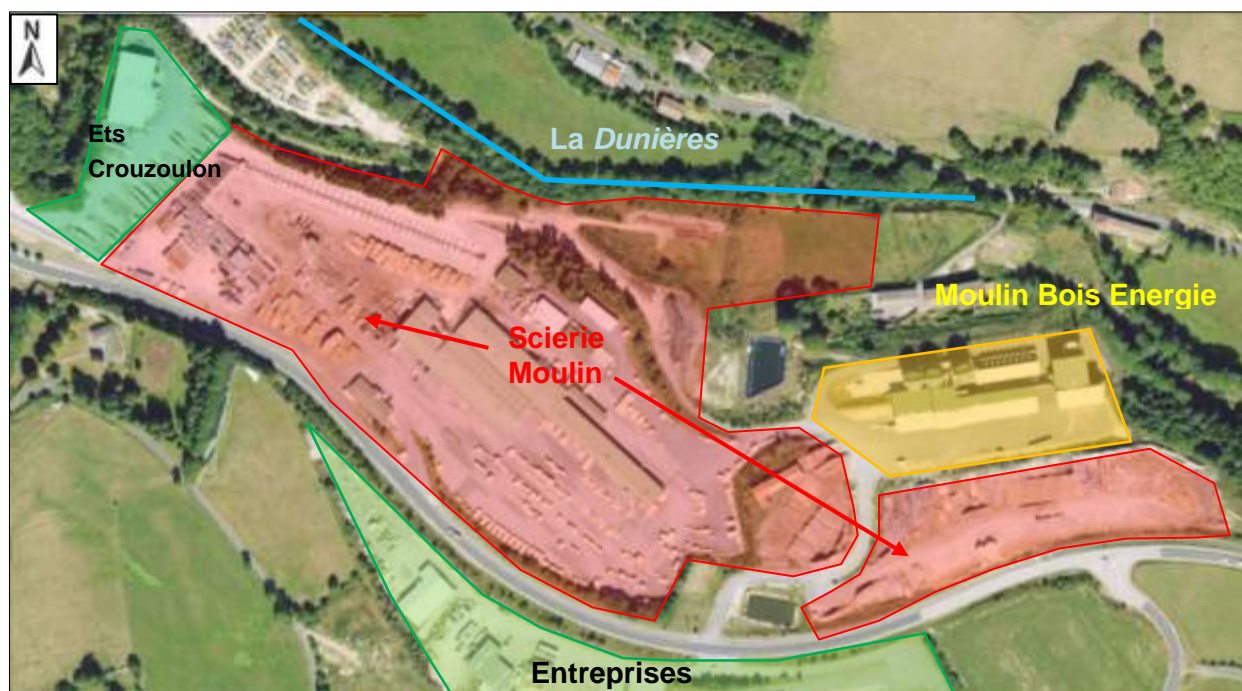
### Annexe 1 : Plan cadastral au 1/2500<sup>ème</sup>

## 3.2. Environnement proche

L'occupation du sol aux abords immédiats du site sur lequel est implantée la scierie est la suivante :

- au nord : par la rivière la *Dunières*, puis la départementale D44 ;
- à l'est : par l'entreprise Moulin Bois Energie ;
- à l'ouest : par une autre scierie : les établissements Crouzoulon ;
- au sud : par la voie verte puis la départementale D44, des espaces verts et des entreprises.

Une photo aérienne avec l'implantation de la scierie est présentée ci-après.



**Figure 1 : Environnement proche du site d'étude**

Le plan des abords de l'installation dans un rayon de 100 m est joint en annexe.

### Annexe 1 : Plan des abords du site - rayon de 100 m- 1/2500<sup>ème</sup>

## 3.3. Communes concernées par l'information du public

Conformément à l'article R512-46-11 du Code de l'environnement, les communes dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation sont concernées par la procédure d'information du public.

Seule la commune de Dunières (code INSEE : 43087) est comprise dans le rayon d'affichage d'un kilomètre autour de l'installation.

La carte du rayon d'affichage est présentée en annexe.

### Annexe 1 : Carte du rayon d'affichage

### 3.4. Procédures administratives associées

#### 3.4.1. Permis de construire

Une demande de permis de construire a été effectuée pour le projet dont ce dossier fait l'objet. Conformément à l'article R512-46-6, la justification du dépôt de cette demande est jointe à ce dossier.

Le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire.

#### Annexe 2 : Justificatif du dépôt de demande de permis de construire

#### 3.4.2. Loi sur l'eau

La création de l'extension va engendrer 0,57 ha de surface imperméabilisée supplémentaire.

La réglementation loi sur l'eau indique les éléments suivants :

2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :	
	1° Supérieure ou égale à 20 ha	(A)
	2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	(D)

De ce fait, le projet d'extension du site de la Scierie MOULIN, n'est pas de nature à modifier le classement du site au titre de la loi sur l'eau.

Le site est donc **non classé** au titre de la loi sur l'eau.

## 4. DESCRIPTIONS DES ACTIVITES DU SITE

### 4.1. Historique

Implantée depuis 1992 sur la plateforme située ZA de Ville à Dunières, la Scierie MOULIN n'a pas connu de modifications importantes des emprises initiales hormis l'ajout des séchoirs à bois, d'un bâtiment AUTOCLAVE et d'un nouveau parc à grumes.

Cette implantation est relativement contrainte puisque mitoyenne de la Dunières, de la route départementale, de MOULIN BOIS ENERGIE et des ETS CROUZOUOLON.

Aujourd'hui, pour un chiffre d'affaires (2015) de 23,9 millions d'euros, le site de production de Dunières occupe une superficie d'environ 150 000 m<sup>2</sup> pour 8000 m<sup>2</sup> de surface couverte.

### 4.2. Activité

Le sciage est la principale activité de la Scierie MOULIN, des investissements importants auprès des meilleurs fabricants mondiaux ayant permis de la doter d'infrastructures modernes et performantes afin de proposer une grande diversité de produits ainsi que des prestations complémentaires (séchage, traitement).

L'entreprise associe expérience, savoir-faire et technologie pour garantir la maîtrise de la qualité et le respect des délais. De plus, son massif forestier est reconnu pour la qualité structurelle mais aussi esthétique de ses bois.



Ceux-ci présentent un grain fin et des cernes de croissance régulière du fait qu'ils poussent entre 1000 et 1500 mètres d'altitude. Les conditions climatiques permettent au bois de croître lentement.

Depuis plusieurs années, les équipes d'acheteurs et techniciens forestiers s'investissent auprès des propriétaires forestiers privés afin de les sensibiliser à une meilleure gestion, entretien et valorisation de leur patrimoine.

Toutes ces actions entreprises pour une gestion régulière du patrimoine forestier assurent, aujourd'hui comme pour demain, des forêts plus productives et des bois de meilleure qualité.

La Scierie Moulin s'approvisionne principalement sur les massifs forestiers d'Auvergne (Livradois, Meygal, Mézenc, Margeride) et de Rhône-Alpes (Pilat, Roannais, Haut-Forez, Beaujolais, Vercors).

### 4.3. Description du projet

L'objet du projet de la scierie Moulin est la modernisation d'une partie de ses équipements et l'évolution de ses activités afin de répondre au marché actuel du bois.

Pour ce faire, il est prévu de créer un nouveau bâtiment à usage de raboterie qui accueillera également des bureaux et locaux sociaux. Cette activité de raboterie remplacera la raboteuse existante du bâtiment de sciage. Pour ce faire, des nouveaux équipements seront installés pour le rabotage du bois pour une puissance de 1500 kW.

Ce bâtiment sera construit sur une plateforme aménagée à l'est de la scierie, à l'emplacement d'une ancienne ferme aujourd'hui démolie. Cette plate-forme sera terrassée afin d'atteindre le niveau du terrain actuel de la scierie.

Le bâtiment de raboterie représentera 2166,80 m<sup>2</sup> dont 968.65 m<sup>2</sup> dédié au stockage de bois sous bâtiment ouvert en façade et 1148.50 m<sup>2</sup> en bâtiment fermé dédié à l'activité de raboterie.

Les murs extérieurs de la raboterie seront en bardage bois mélèze, coupe-feu 2h pour la partie fermée abritant l'activité de raboterie. La zone de stockage du bois sera ouverte en façade nord. La paroi sud sera un mur de soutènement en béton.

La structure du bâtiment sera en béton.

Cette activité n'engendre pas une augmentation du volume de bois stocké sur le site. Elle est développée pour répondre à l'évolution du marché du bois et au besoin de la scierie Moulin. Il s'agit d'une évolution des activités de la scierie.

Une chaufferie biomasse de puissance 25 kW sera aménagée en sous-sol des bureaux et sera destiné uniquement au chauffage des bureaux.

Le plan de masse du projet est présenté en annexe.

### **Annexe 3 : Plan de masse au 1/500 avec réseaux**

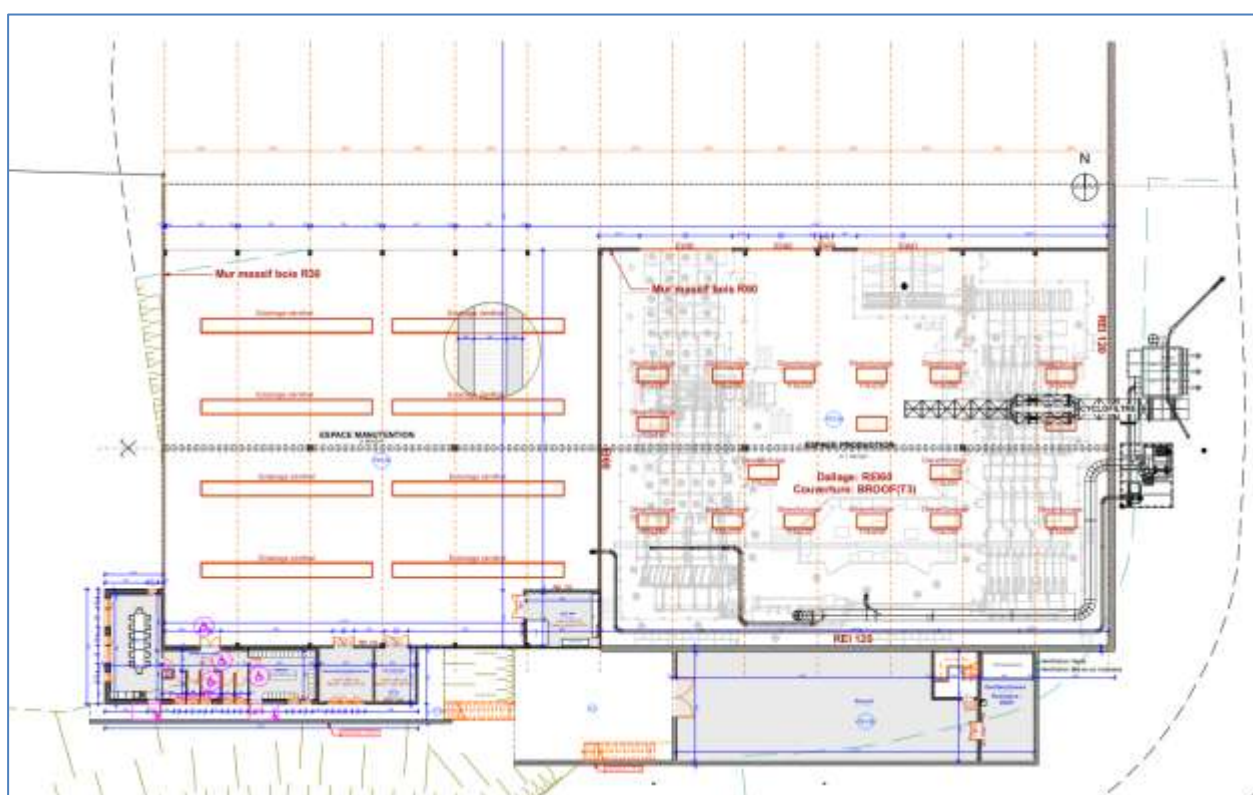
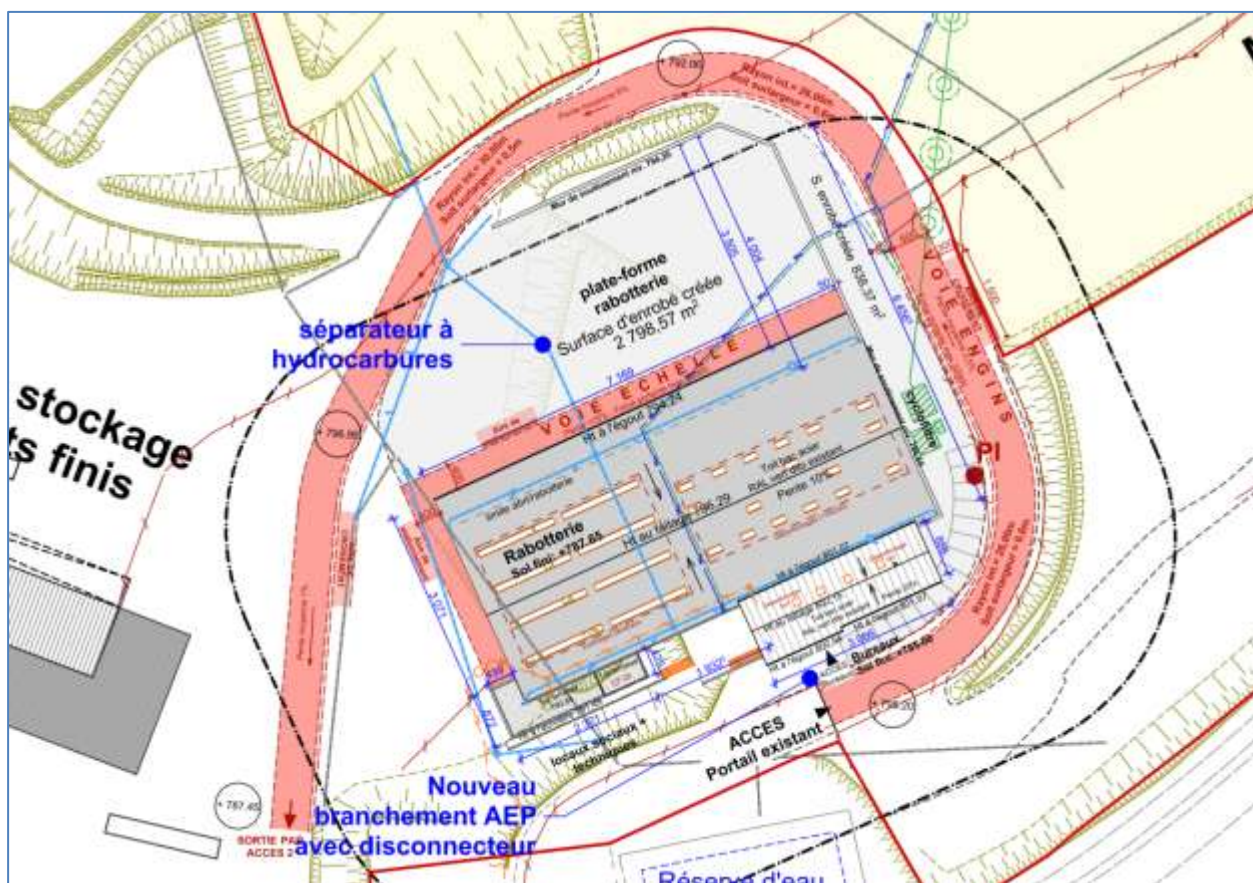


Figure 2 : Schéma de l'extension de la Scierie MOULIN

Le plan des installations de l'extension est joint en annexe.

## Annexe 3 : Plan des installations de la raboterie

### 4.4. Impact sur les milieux

#### 4.4.1. Sources de pollution potentielle de l'eau

L'alimentation en eau potable du site ne sera pas modifiée ni la gestion des eaux usées.

Concernant les eaux pluviales, la collecte des eaux de ruissellement de la plate-forme est divisée en 2 selon la ligne haute de division du bassin depuis les travaux de modification du parc à grumes de 2012.

Les eaux collectées sur la partie amont du site sont prétraitées par un séparateur à hydrocarbures avant de rejoindre le réseau communal situé le long de la voie verte.

Les eaux collectées sur la partie aval du site sont prétraitées par un séparateur à hydrocarbures, mis en place dans le cadre des travaux de 2012, avant de rejoindre la Dunière.

Les travaux au niveau de la raboterie engendreront une augmentation de la surface actuellement imperméabilisée. Les eaux de ruissellement seront reliées à un séparateur avant de rejoindre le bassin tampon de moulin bois énergie puis la Dunière. La surface à traiter est de 3 635 m<sup>2</sup> de parking et voirie. La teneur de rejet en hydrocarbures sera de 5 mg/L. Le débit de fuite respectera les prescriptions du SDAGE.

Le plan des réseaux du projet est joint en annexe.

### Annexe 3 : Plan de masse au 1/500 avec réseaux

#### 4.4.2. Sources de pollution potentielle de l'air

Les activités de raboterie généreront des copeaux de bois et de la poussière. Ceux-ci seront captés à la source puis traités par un cyclofiltre. L'air épuré sera rejeté en extérieur ; les copeaux et poussières seront transportés au moyen d'un propulseur via une canalisation enterrée au niveau des silos de Moulin Bois Energie pour une valorisation.

Le cyclofiltre aura une performance de rejet inférieure à 0,1 mg/Nm<sup>3</sup>. Une mesure sera réalisée après la mise en fonctionnement du système.

L'impact sera donc très limité au vu des moyens mis en œuvre.

Le volume de bois stocké sur le site est inchangé. De ce fait, le nombre de véhicules circulant sur le site ne sera pas modifié à cause de l'extension.

#### 4.4.3. Sources de nuisances sonores potentielles

La raboterie accueillera des machines neuves, susceptibles de générer des nuisances sonores.

En plus des machines servant directement à l'activité de raboterie, une aspiration des poussières est prévue d'être installée.

#### 4.4.4. Sources de nuisances d'odeurs

Compte-tenu de l'activité du site (découpe de bois), le projet ne sera pas à l'origine de nuisances d'odeurs particulières.

#### 4.4.5. Production de déchets

En phase de fonctionnement, les nouvelles installations ne seront pas génératrices de plus de déchets qu'en situation actuelle.

Les copeaux et poussières de bois générés par l'activité de raboterie seront utilisés par Moulin Bois Energie.

Les différentes catégories de déchets générés par l'activité de l'extension, notamment les bureaux, seront les suivantes :

**Tableau 3 : Déchets produits**

Nature des déchets produits	Code déchet	Quantité produite par an	Conditions de stockage temporaire
Déchets de bois	03 01 05	80 m <sup>3</sup> /jr	Silo Moulin Bois Energie
DIB	20 01 01 20 01 39	Non défini	Bennes, tri à la source

#### 4.4.6. Pollution potentielle des sols

Aucune substance dangereuse pour l'environnement ne sera stockée sur site au niveau du local raboterie.

Il sera uniquement stocké un fut de 200 L d'huile de lubrification sur rétention.

#### 4.4.7. Nuisances liés à la circulation

Le volume de bois stockés sur le site est inchangé. De ce fait, le nombre de véhicules circulant sur le site ne sera pas modifié.

L'extension n'engendrera pas une augmentation ni du nombre de PL ni de celui des VL.

#### 4.4.8. Impact sur la faune et la flore

La Scierie Moulin est implantée dans la ZA de Ville à Dunières entre la voie verte et la Dunières sur une emprise jadis occupée par les activités ferroviaires. Le tènement s'étend sur une vaste plateforme côté Voie Verte et RD 501 puis par un jeu de rampe et de talus (planté) jusqu'à la Dunières. La rive de la Dunières est préservée et conservée comme pré et zone humide.

La raboterie sera construite au sein de l'emprise actuelle de la scierie Moulin.

#### 4.4.9. Impact paysager

Le nouveau bâtiment qui accueillera la raboterie sera situé à l'est de la scierie. Il accueillera l'activité de raboterie mais également des bureaux et locaux sociaux.

### 4.5. Mesures envisagées pour supprimer, limiter ou compenser les inconvénients

#### 4.5.1. Gestion des rejets aqueux

Les réseaux d'assainissement au droit du site sont de types séparatifs.

##### 4.5.1.1 Eaux pluviales

Les eaux pluviales seront issues des toitures et des aires imperméabilisées de l'extension.

Les eaux pluviales de voiries transiteront par un séparateur hydrocarbure avant leur rejet dans le milieu naturel.

Ce séparateur a été dimensionné comme suit :

### Calcul de la taille du SHC :

$$TN = (Q_r + f_x \cdot Q_s) \cdot F_d$$

	voiries parking
	SHC
effluent	<b>b</b>
Type	S-II-P
déversoir	oui
Rejet	réseau public
<b>Q<sub>r</sub> = Ψ x i x A</b>	<b>26,17</b>
Ψ	0,9
i (L/s.m <sup>2</sup> )	0,04
A (m <sup>2</sup> )	3635
<b>f<sub>x</sub></b>	<b>0</b>
<b>Q<sub>s</sub> (L/s)</b>	<b>0</b>
Q <sub>s1</sub> (L/s)	0
Q <sub>s2</sub> (L/s)	0
Q <sub>s3</sub> (L/s)	0
<b>f<sub>d</sub></b>	<b>1</b>
<b>TN (L/s)</b>	<b>26,2</b>
<b>Taille à choisir</b>	<b>30</b>

### Calcul de la taille du débourbeur :

	voiries parking
	SHC
qté de boues	faible
TN	30,0
f <sub>d</sub>	1
coeff boues	100
<b>S (L)</b>	<b>3000,0</b>
S minimal (L)	-
<b>Dimension retenue (m<sup>3</sup>)</b>	<b>3,0</b>

Le SHC relatif à la récupération des eaux de voirie de l'ensemble du site aura les caractéristiques suivantes :

- classe II
- avec déversoir d'orage
- TN 30
- débourbeur de 3 m<sup>3</sup>

#### 4.5.1.2 Eaux usées

Le règlement du PLU impose que « toute construction ou installation doit évacuer ses eaux usées par des canalisations souterraines raccordées au réseau public d'assainissement, s'il existe ».

Les eaux usées sanitaires seront canalisées jusqu'au réseau d'assainissement communal puis traitées au sein de la station d'épuration de la commune de Dunières.

#### 4.5.2. Gestion des rejets atmosphériques

Les activités de raboterie généreront des copeaux de bois et de la poussière. Ceux-ci seront captés à la source puis traités par un cyclofiltre. L'air épuré sera rejeté en extérieur ; les copeaux et poussières seront directement acheminés en sortie de cyclofiltre dans les silos de Moulin Bois Energie via un réseau enterrée. Le cyclofiltre aura une performance de rejet inférieure à 0,1 mg/Nm<sup>3</sup>. Une mesure sera réalisée après la mise en fonctionnement du système.

#### 4.5.3. Gestion des nuisances sonores et vibratoires

Les nouvelles machines pour la raboterie seront installées en intérieur, limitant de ce fait l'impact acoustique qu'elles pourraient présenter. Elles seront également placées dans des caissons, et ce afin de réduire au minimum le bruit qu'elles pourraient générer. Le bâtiment de production sera séparée de la zone de stockage du bois par une paroi en bois traitée acoustiquement.

La nouvelle raboterie, en plus d'éloigner cette activité par rapport aux riverains (situés à environ 200 m au nord du site), sera également moins bruyante.

Une aspiration des poussières sera prévue au niveau de la raboterie, le tout débouchant sur un cyclofiltre. L'impact sonore de cette installation sera donc très limité.

De plus, les modifications du site ne vont pas mener à l'augmentation du trafic sur site (voir paragraphe 5.5 ci-après), et n'induiront donc pas non plus d'augmentation du bruit dû à la circulation de véhicules sur site.

Une simulation des niveaux de bruits générés par l'ensemble du site n'est pas réalisable. Toutefois, la scierie Moulin réalisera une campagne de mesure acoustique lors de l'exploitation des nouveaux équipements afin de valider la conformité de son installation vis-à-vis de la réglementation ICPE.

#### 4.5.4. Gestion des odeurs

Il n'y a pas d'activités susceptibles de pouvoir générer des odeurs sur l'extension de la SCIERIE MOULIN.

Aucune mesure supplémentaire n'est donc prise.

#### 4.5.5. Gestion des déchets

En phase de fonctionnement, les nouvelles installations ne seront pas génératrices de plus de déchets qu'en situation actuelle.

De plus, les copeaux et poussières de bois générés par l'activité de la raboterie seront utilisés comme matière première par Moulin Bois Energie.

#### 4.5.6. Pollution potentielle des sols

L'huile présente au sein du bâtiment sera de l'huile condaform CEV 1332 classé nocive pour la santé humaine. Ce produit n'est pas classé comme présentant un risque pour l'environnement.

Le fût sera sur rétention.

La fiche de données sécurité du produit est jointe en annexe.

#### **Annexe 4 : Fiche de données sécurité CONDAFORM CEV 1332**

#### 4.5.7. Faune et Flore

D'après le site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, aucun enjeu environnemental n'est recensé sur la commune de Dunières.

De plus, même si les travaux vont impliquer la création de nouveaux bâtiments, cela sera sur certaines parcelles qui abritent déjà une partie de l'activité de la Scierie Moulin. Pour ce qui est des nouvelles parcelles, elles abritaient une ancienne ferme inoccupée et avaient donc déjà une activité industrielle.

Les chapitres précédents ont permis de préciser l'absence de rejets supplémentaires notables vis-à-vis de la situation actuelle de site.

Une étude d'incidence Natura 2000 est présentée dans le dossier pièces jointes.

De ce fait, aucun impact supplémentaire ne sera généré sur la faune et la flore par la mise en œuvre de nouveaux équipements sur le site.

#### 4.5.8. Intégration paysagère

Le bâtiment sera construit dans le même style architectural que les bâtiments existants :

- structure poteau béton,
- charpente en bois lamellés collés,
- couverture bac acier,
- mur béton en soutènement
- paroi en bois.

Un volet paysager a été réalisé dans le cadre du permis de construire. La photographie d'intégration du projet est présentée ci-dessous.





Vue aérienne de l'existant



Vue aérienne du projet



**PC6 - Insertion paysagère - Raboterie**

**Figure 3 : Photographie d'insertion paysagère**

#### 4.6. Moyens de prévention et de protection contre le risque incendie

Des dispositions sont déjà prises au niveau du site de la SCIERIE MOULIN. Elles seront également applicables au niveau de l'extension. Il s'agit de :

- extincteurs répartis sur l'ensemble du site et adaptés aux risques ;
- Robinets Incendie Armés (RIA) ;
- personnel sur site formé au risque incendie et à la manipulation des installations de 1<sup>er</sup> secours,
- règlement interne,
- plan d'évacuation ;
- poteaux incendie internes au site,



- réserve incendie de 900 m<sup>3</sup> commune à la zone
- réserve privée de 500 m<sup>3</sup> au niveau de moulin bois energie.

## 5. RUBRIQUES ICPE CONCERNEES PAR L'INSTALLATION

### 5.1. Classement actuel de la scierie Moulin

N° rubrique ICPE	Intitulé	Seuils de classement			Situation actuelle	
		D	E	A	Volume de l'activité	Classement
2415	Traitement des bois par trempage : installation de mise en œuvre de produits de préservation du bois	---	---	> 1000 L	86 000 l	A
	Quantité susceptible d'être présente dans l'installation (L)					
2410	Scierie : Atelier où l'on travaille le bois y compris broyeur à bois pour fabrication de plaquettes et atelier de travail mécanique des métaux et alliages	> 50 kW	---	> 200 kW	1700 kW	A
	La puissance installée pour alimenter l'ensemble des machines (kW)					
3700	Préservation du bois et des produits dérivés du bois au moyen de produits chimiques, avec une capacité de production supérieure à 75 mètres cubes par jour, autre que le seul traitement contre la coloration	---	---	> 75 m <sup>3</sup>	100 m <sup>3</sup>	A
	Capacité de production quotidienne					
1532	Bois sec ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés (dépôt de), à l'exception des établissements recevant du public.	> 1000 m <sup>3</sup>	> 20 000 m <sup>3</sup>	> 50 000 m <sup>3</sup>	18 000 m <sup>3</sup>	D
	Volume susceptible d'être stocké (m <sup>3</sup> )					
1531	Stockage de bois par voie humide	> 1000 m <sup>3</sup>	---	---	5000 m <sup>3</sup>	D
	Volume susceptible d'être stocké (m <sup>3</sup> )					
2910	Installation de combustion de biomasse	> 2 MW	---	> 20 MW	2,5 MW	D
	Puissance thermique maximale de l'installation (MW)					
4510	Utilisation de produits dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1	≥ 20 t	---	≥ 100 t	---	---
	Quantité susceptible d'être présente dans l'installation (t)					
1435	Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs	> 500 m <sup>3</sup>	---	> 20 000 m <sup>3</sup>	---	---
	Volume annuel de carburant liquide distribué (m <sup>3</sup> )					
4734-1	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas; kérosènes (carburants d'aviation compris); gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement	> 250 t	---	> 1000 t	24 t	NC
	Quantité susceptible d'être présente dans l'installation (t)					
1172	Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement-A-très toxiques pour les organismes aquatiques				15 t	NC
	Quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation (t)					
1173	Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement-B- toxiques pour les organismes aquatiques				15 t	NC
1432	Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables				5,6 m <sup>3</sup>	NC
	Capacité équivalente stockée sur le site (m <sup>3</sup> )					
1434	Installation de remplissage de liquides inflammables	> 5 m <sup>3</sup> /h	---	> 100 m <sup>3</sup> /h	300 l/h	NC
	Débit de distribution					

## 5.2. Rubriques ICPE concernées par le projet

**Seule la rubrique 2410 est affectée par la création du local raboterie.**

**Rubrique n°2410 : Atelier où l'on travaille le bois y compris broyeur à bois pour fabrication de plaquettes et atelier de travail mécanique des métaux et alliages**

- Machines concernées : Machines outils pour le sciage du bois et pour la raboterie de bois.
- Puissance installée :
  - Puissance existante : 1700 kW
  - Puissance à installer pour le projet : 1500 kW
  - Puissance totale : 3200 kW
- Classement : Enregistrement

La puissance installée pour alimenter l'ensemble des machines étant supérieure au seuil de 250 kW, le site est classé à enregistrement au titre de cette rubrique.

### 5.3. Tableau récapitulatif des installations classées

Les activités du site sont répertoriées à la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sous les rubriques suivantes :

**TABLEAU 4: SYNTHÈSE DES INSTALLATIONS CLASSÉES DU SITE**

N° rubrique ICPE	Intitulé	Seuils de classement			Situation actuelle		Situation future	
		D	E	A	Volume de l'activité	Classement	Volume de l'activité	Classement
2415	Traitement des bois par trempage : installation de mise en œuvre de produits de préservation du bois	---	---	> 1000 L	86 000 l	A	86 000 l	A
	<i>Quantité susceptible d'être présente dans l'installation (L)</i>							
2410	Scierie : Atelier où l'on travaille le bois y compris broyeur à bois pour fabrication de plaquettes et atelier de travail mécanique des métaux et alliages	> 50 kW	> 250 kW	---	1700 kW	A	3200 kW	E
	<i>La puissance installée pour alimenter l'ensemble des machines (kW)</i>							
3700	Préservation du bois et des produits dérivés du bois au moyen de produits chimiques, avec une capacité de production supérieure à 75 mètres cubes par jour, autre que le seul traitement contre la coloration	---	---	> 75 m <sup>3</sup>	100 m <sup>3</sup>	A	100 m <sup>3</sup>	A
	<i>Capacité de production quotidienne</i>							
1532	Bois sec ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés (dépôt de), à l'exception des établissements recevant du public.	> 1000 m <sup>3</sup>	> 20 000 m <sup>3</sup>	> 50 000 m <sup>3</sup>	18 000 m <sup>3</sup>	D	18 000 m <sup>3</sup>	D
	<i>Volume susceptible d'être stocké (m3)</i>							
1531	Stockage de bois par voie humide	> 1000 m <sup>3</sup>	---	---	5000 m <sup>3</sup>	D	5000 m <sup>3</sup>	D
	<i>Volume susceptible d'être stocké (m3)</i>							
2910	Installation de combustion de biomasse	> 2 MW	---	> 20 MW	2,5 MW	D	2,5 MW	D
	<i>Puissance thermique maximale de l'installation (MW)</i>							
4510	Utilisation de produits dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1	≥ 20 t	---	≥ 100 t	---	---	85,4 t	DC

N° rubrique ICPE	Intitulé	Seuils de classement			Situation actuelle		Situation future	
		D	E	A	Volume de l'activité	Classement	Volume de l'activité	Classement
	<i>Quantité susceptible d'être présente dans l'installation (t)</i>							
1435	<b>Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs</b> <i>Volume annuel de carburant liquide distribué (m<sup>3</sup>)</i>	> 500 m <sup>3</sup>	---	> 20 000 m <sup>3</sup>	---	---	250 m <sup>3</sup>	NC
4734-1	<b>Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas; kérosènes (carburants d'aviation compris); gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement</b> <i>Quantité susceptible d'être présente dans l'installation (t)</i>	> 250 t	---	> 1000 t	24 t	NC	24 t	NC
1172	<b>Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement-A-très toxiques pour les organismes aquatiques</b> <i>Quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation (t)</i>				15 t	NC	Rubrique supprimée et remplacée par la rubrique 4510	
1173	<b>Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement-B- toxiques pour les organismes aquatiques</b>				15 t	NC	Rubrique supprimée et remplacée par la rubrique 4510	
1432	<b>Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables</b> <i>Capacité équivalente stockée sur le site (m3)</i>				5,6 m <sup>3</sup>	NC	Rubrique supprimée et remplacée par la rubrique 4734-1	
1434	<b>Installation de remplissage de liquides inflammables</b> <i>Débit de distribution</i>	> 5 m <sup>3</sup> /h	---	> 100 m <sup>3</sup> /h	300 l/h	NC	Rubrique supprimée et remplacée par la rubrique 1435	

A : Autorisation      E : Enregistrement      D : Déclaration      DC : Déclaration avec Contrôle périodique      NC : Non concerné

*Installation soumise à un contrôle périodique tous les 5 ans par un organisme agréé (art L.512-11, R.512-56 à R.512-66 et R.514-5 du Code de l'Environnement). Cette clause ne s'applique pas pour les sites soumis à autorisation*